

Chères-chers membres,

Suite à la publication du Fil@pts du 18 mars et du Point Négo du 12 avril, votre équipe locale souhaite vous informer de l'état des travaux concernant la rédaction des textes.

Tout d'abord, il est important de dire qu'il n'existe aucun délai légal pour le dépôt des textes suivant une entente de principe. À la suite de plusieurs interventions faites par l'APTS pour accélérer le dépôt de ces contenus, nous avons maintenant reçu l'essentiel des textes qui doivent être étudiés. L'équipe de négociation de l'APTS a débuté son travail dès la réception des premiers textes. Cette étape cruciale permet de veiller au respect de vos droits et des principes adoptés le 21 février 2024. L'analyse des textes proposés demande une grande rigueur car c'est ce qui déterminera vos conditions de travail pour les prochaines années.

À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de dire à quel moment la nouvelle convention collective sera signée. Ce qui veut dire que nous ne connaissons pas:

- La date de la rétroactivité salariale (6 % pour 2023 + 2,6 % au 1 avril 2024).
- La date des intégrations aux nouvelles échelles salariales.

Cependant, nous avons été en mesure d'obtenir la mise en vigueur de certaines mesures dès maintenant:

- Le quantum des vacances pour la période estivale 2024. Il ne figure pas encore sur vos relevés de paie, ni sur Virtuo, mais l'employeur possède l'information et ce dernier apparaîtra prochainement sur *Mon Dossier*.
- L'employeur verse sa bonification au régime d'assurance collective et ce depuis le 1 avril 2024.

Pour le reste, notamment ce qui touche aux primes, à la majoration salariale des psychologues, à la cotisation professionnelle, au temps supplémentaire taux double, ce sera applicable au moment de la mise en vigueur à la signature de la convention.

Pour celles qui seront touchées par un calcul/recalcul du RQAP, nous vous référons à votre équipe en relation de travail et celle-ci fera les vérifications avec vous.

Nous savons que vous êtes en attente de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention pour avoir droit aux derniers gains obtenus. Sachez que l'équipe de négociation travaille fort afin de s'assurer que notre entente de principes est respectée et que cette étape progresse aussi rapidement que possible.

Nous vous tiendrons informé.es de l'avancée des travaux via le Fil@pts ou une communication locale.

Solidairement,

Votre équipe locale APTS-CISSCA 🤝